



Paris, le 16 juillet 2018



CTM DU 12 JUILLET 2018

78, rue de Varenne-75349 PARIS 07 SP
Tél : 01.49.55.55.31 ou 43.05
unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr
<http://agrifor.unsa.org/>

CAP 22, SANS FLEURS, NI COURONNES !

Le CTM était présidé par Philippe MERILLON, Secrétaire Général par intérim du MAA.

Le CTM était consacré principalement à un point d'information sur le Programme Action Publique 2022

L'UNSA était représentée par Philippe COSTA, Martine HARNICHARD, Pierre MERCIER et Annick COSTA.

L'UNSA a fait la déclaration suivante.

*" Monsieur le Président,
L'UNSA tient tout d'abord à saluer la franchise de Valérie METRICH-HECQUET qui s'est toujours opérée dans un dialogue constructif et sincère. Nous vous souhaitons, Monsieur le Président, bon courage pour votre nouvelle fonction.*

Bien que le point d'information sur le Programme Action Publique 2022 soit inscrit à l'ordre du jour, l'UNSA réitère son inquiétude face au report des annonces du Premier Ministre sur ce chantier qui installe actuellement un climat anxieux dans les services et ce n'est pas faute de le répéter.

Non seulement le rapport de CAP 22 ne sera pas publié, mais le Comité Interministériel de la Transformation Publique est également reporté. On ne voit rien venir comme l'Arlésienne à moins que vous n'ayez des informations à nous communiquer aujourd'hui.

*Nous réaffirmons que cette méthode de travail est particulièrement inacceptable. C'est pourquoi, nous avons décidé de ne pas participer au groupe de travail consacré à la charte du dialogue social dans les DDI conduit par la DSAF. **C'est un sérieux avertissement que nous adressons au Premier Ministre, ainsi qu'au Secrétaire Général du Gouvernement.***

Nous craignons, en effet, que les décisions soient prises au fil de l'eau dans le but d'anesthésier la communauté de travail et, par la même occasion, de s'affranchir de la réaction de nos organisations syndicales. A quoi bon, dans ces conditions, commander un rapport si celui-ci est évacué par la porte de sortie ?

Ainsi la démarche AP 22 qui se voulait très "nouveau monde", ouverte, transversale, ressemble à d'anciens exercices de la réforme de l'Etat marqués du sceau de la verticalité et de la seule préoccupation budgétaire.

Les annonces du Chef de l'Etat, devant le Congrès le 9 juillet 2018, selon lesquelles les décisions seront prises à la fois sur la baisse des dépenses publiques et la réorganisation des services de l'Etat, sont suffisamment limpides.

Autrement dit, la réforme de l'Etat prend évidemment une coloration budgétaire aux décisions prises alors que le gouvernement s'en est toujours défendu et que le Chef de l'Etat a affirmé qu'il voulait plus de présence de l'Etat dans les territoires.

C'est toujours ce "en même temps" du Chef de l'Etat qui finit par brouiller le sens de son action.

Mais, mettons les choses dans l'ordre.

Tout d'abord, le Premier Ministre reçoit actuellement les Ministres un par un pour évaluer leur action et présenter leur plan de transformation ministérielle. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Ensuite, nous ne comprenons toujours pas la position de l'Exécutif accusant sans raison nos Ministères de planquer leurs effectifs. Notre Ministère est d'ailleurs largement contributeur dans les DDI, en particulier en ETP fonctions support. Derrière cette accusation

sans fondement, les préfets reviennent une fois de plus à la charge tournant sans cesse comme le hamster dans sa roue.

S'agissant de la future organisation territoriale des services de l'Etat, l'UNSA réaffirme sa position. Le rattachement des SEA avec l'ASP présente deux avantages. Ce scénario renforcerait la chaîne de commandement entre nos services dans une unité unique regroupant l'instructeur, le contrôleur et le payeur. Il permettra en même temps de sécuriser davantage la carrière des agents en apportant des garanties statutaires, indemnitaires et professionnelles. Ces agents doivent être correctement suivis dans leur déroulement de carrière.

Si ce scénario n'est pas retenu, nous devons tous prendre conscience du danger d'une préfectorisation inéluctable de nos services. Dans ce cas précis, c'est la disparition des DDI qui deviendront de simples services de préfecture avec toutes les conséquences que cela induit.

Tout d'abord, les préfets mettront un peu plus la pression sur les SEA, s'ils sont à terme directement intégrés en Préfecture, car nous savons que des préfets n'hésitent pas déjà à accorder des dérogations dans la gestion des aides de la PAC, à la demande de la profession agricole.

C'est également, la création de filières interministérielles regroupées dans un BOP unique échappant ainsi à la RH des Ministères. C'est la lecture de l'UNSA.

Il semblerait d'ailleurs que certains directeurs régionaux font courir le bruit d'une future fusion des secrétariats généraux en préfecture. On a beau répéter les mêmes arguments, rien n'y fait.

En guise de concertation avec le Secrétaire Général du Gouvernement, nous sommes confrontés à une succession d'échanges sans dialogue, de réponses évasives et sans écoute des remarques et propositions que nous pouvons formuler depuis des mois.

Pour conclure, nous n'emmènerons ni bouées, ni seaux, ni pelles sur la plage mais plutôt un ordinateur pour réagir aux annonces du Premier Ministre, car nous savons par expérience que les

coups tordus arrivent toujours pendant la période estivale."

Point d'information sur le Programme Action Publique 2022

Philippe MERILLON, rappelle que les arbitrages CAP 2022 ne sont toujours pas rendus, seules les orientations et préconisations ont été communiquées à nos instances lors des groupes de travail de mars et juin (voir nos communications). Les recommandations concernent essentiellement le secteur sanitaire et l'éventuel transfert du FEADER, outre le sujet du rapprochement SEA-ASP. Les décisions du gouvernement devraient être rendues publiques à l'automne prochain.

Rappel des deux scénarios envisagés :

1. Transfert ASP par rapport aux règles européennes et les évolutions des futures instructions PAC ainsi que l'interdépartementalité, auraient l'aval du Ministre si le "fil rouge" n'est pas dépassé :
 - Calendrier PAC.
 - Maintien des effectifs en département pour conserver la proximité.
 - Réorganisation profonde de l'ASP.
 - protection des agents : consolider et conforter les parcours professionnels.
2. statu quo : réflexion à engager sur le renforcement du lien entre l'organisme payeur, l'instructeur de la PAC et les organisations professionnelles agricoles sous l'autorité des Préfets de département.

Dans tous les cas, l'analyse des impacts sur les effectifs, les compétences en lien avec la pyramide des âges devrait être menée. Les autres schémas d'évolution de l'organisation territoriale de l'Etat sont également envisagés notamment la modularité des DDI "3 - 2 - 1". Dans cette hypothèse, les fonctions support seraient mutualisées. L'objectif est d'atteindre une lisibilité maximum.

Une nouvelle "ligne rouge" à ne pas dépasser est le maintien des compétences à conserver quelles que soient les orientations décidées.

Le plan de transformation ministérielle, sur instruction du Premier Ministre, à présenter courant de l'été, est lié à l'analyse des conditions de mise en

œuvre de CAP 2022. Le plan du MAA sera présenté aux organisations syndicales lors des échéances budgétaires du PLF 2019 ainsi que les chantiers transverses concernant le MAA qui sont le numérique et la numérisation.

Interpellé sur les délais de paiement, fixés au 15 juillet, des MAEC 2015 imposés aux services, le DGPEE fait savoir qu'il s'agit d'une demande très forte du Président de la République. En tous les cas, ce sont encore les agents qui subissent la pression.

Le DGER fait savoir que le rapport parlementaire sur Lactalis, préconise la création d'une police communautaire unifiée pour lutter contre les fraudes. À suivre.

Informations RIFSEEP

Catégories C : une étude budgétaire est en cours sur la mise en œuvre d'un second CIA "exceptionnel"

destiné à corriger les modulations excessives de 300 %. Le socle des groupes 1 et 2 du nouveau grade C2 a été aligné sur l'ancien grade d'AAP2. Le principe du versement de 100% du CIA n'a pas été remis en cause.

L'UNSA est intervenue sur l'éventualité de l'attribution d'une enveloppe complémentaire du CIA, pour demander des critères nationaux imposés aux structures, afin d'éviter tout clientélisme.

Filière technique : la bascule 2018 s'opérera dès la parution des textes avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Pour le moment, aucune réponse par rapport à la demande de dérogation formulée par le MAA pour les techniciens supérieurs (TS) et les Ingénieurs d'agriculture et d'environnement (IAE).

COMMENTAIRES DE L'UNSA

L'exécutif a fait le choix de la stratégie de l'évitement avec le Programme Action Publique 2022. Les propositions des experts du Comité Action Publique 2022 ont été saucissonnées, chaque Ministre ne recevant que la partie du rapport le concernant.

Il est clair par ailleurs que si le Premier Ministre commençait à sortir du bois, il se garderait bien d'évoquer la moindre économie.

Il faut donc attendre la présentation d'ici fin septembre du projet de loi de finances 2019 par Stéphane TRAVERT pour en savoir plus.

